

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 7 MAI 2019
N°2019-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Soisy-sur-Ecole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2131-1 et L. 2131-2-2, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R. 325-14, R. 411-21-1, R. 411-26 et R. 412-29 à 412-33 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande produite par Monsieur Alain CERF, **entreprise Bouygues E&S** à Etampes pour la création d'un nouveau branchement d'électrique pour le compte de la SICAE au niveau de la rue des Fourneaux (propriétaires Monsieur NAGEL / Madame DESRICOURT DELANUX),

Vu l'arrêté accordant un permis de construire N° PC 091 599 18 50007 en date du 13 décembre 2018 à Monsieur NAGEL et Madame DESRICOURT-DELANUX,

ARRÊTÉ

Article 1 : Afin de permettre la réalisation de travaux pour la création d'un branchement électrique au niveau de la rue des Fourneaux, **la vitesse sera limitée à 30 km/h pour tous les véhicules** entre le 2 mai 2019 à partir de 7h00 et le vendredi 17 mai 2019 jusqu'à 17h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins de Monsieur Alain CERF (Entreprise Bouygues E&S à Etampes) pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

Article 5 : Monsieur Bernard MARMIER maire-adjoint de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 7 mai 2019
Philippe BERTHON, Maire
Et par délégation, Bernard MARMIER,
Maire-adjoint

